

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Solid Wax**
- Code du produit: 11900, 11905, 11907, 11908
- UFI: M4E2-10QE-A00C-NCCK

##### 1.2 Utilisations identifiées

##### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Emploi de la substance / de la préparation

Produit d'entretien

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

##### Service chargé des renseignements:

Laboratoire

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

##### Mention d'avertissement

Attention

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:</u></li> <li>· <u>Mentions de danger</u></li> </ul>	tétrachloroéthylène H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>Conseils de prudence</u></li> </ul>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>2.3 Autres dangers</b></li> <li>· Résultats des évaluations PBT et vPvB</li> <li>· <u>PBT:</u></li> <li>· <u>vPvB:</u></li> </ul>	Non applicable. Non applicable.

#### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>3.2 Mélanges</b></li> <li>· <u>Description:</u></li> </ul>	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
--	--

· Composants dangereux:		
CAS: 127-18-4 EINECS: 204-825-9 Numéro index: 602-028-00-4 Reg.nr.: 01-2119475329-28	tétrachloroéthylène Carc. 2, H351 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 8002-74-2 EINECS: 232-315-6	paraffin wax substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	12,5-25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit: Solid Wax**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Ne laisser vomir le sujet spontanément que s'il est totalement conscient.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Porter un appareil de protection respiratoire.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.**6.4 Référence à d'autres rubriques**Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit: Solid Wax**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 6.1 C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**127-18-4 tétrachloroéthylène**

VLEP	Valeur momentanée: 275 mg/m <sup>3</sup> , 40 ppm Valeur à long terme: 138 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm C2, Risque de pénétration percutanée
------	--

**8002-74-2 paraffin wax**

VLEP	Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>
------	--

- DNEL

**127-18-4 tétrachloroéthylène**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,3 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	39,4 mg/kg bw/day (ARB) 23 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	275 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	138 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 34,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

- PNEC

**127-18-4 tétrachloroéthylène**

PNEC (wässrig)	11,2 mg/l (KA) 0,0051 mg/l (MW) 0,051 mg/l (SW) 364 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,01 mg/kg Trockengew (BO) 0,0903 mg/kg Trockengew (MWS) 0,903 mg/kg Trockengew (SWS)

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.  
 · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle  
 · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· <u>Indications générales.</u>	
· <u>Couleur:</u>	Translucide
· <u>Odeur:</u>	Caractéristique
· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	121 °C
· <u>Point d'éclair</u>	>61 °C
· <u>Température d'inflammation:</u>	>300 °C
· <u>pH</u>	Non déterminé.
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	22 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,4 g/cm <sup>3</sup>

##### · 9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Pâteuse
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	82,5 %

##### · Informations concernant les classes de danger physique

· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit: Solid Wax**

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

- |  |       |
|--|-------|
| · Liquides comburants                              | néant |
| · Matières solides comburantes                     | néant |
| · Peroxydes organiques                             | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés                       | néant |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.  
Réactions aux métaux alcalino-terreux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants forts  
alcalis  
acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz hydrochlorique (HCl)  
Phosgène  
Chlore  
Composés chlorés

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Dermique	LD50	>1.212 mg/kg (rabbit)
----------	------	-----------------------

**127-18-4 tétrachloroéthylène**

Oral	LD50	3.005 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	4.000 mg/m3 (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 7)

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · **12.1 Toxicité**

##### · Toxicité aquatique:

#### **127-18-4 tétrachloroéthylène**

EC50/48h	8,5 mg/l (daphnia magna)
NOELR/21d	510 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	3,64 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

FR



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit: Solid Wax**

(suite de la page 8)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR, IMDG, IATA UN1897

**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR 1897 TÉTRACHLORÉTHYLÈNE solution, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG TETRACHLOROETHYLENE solution, MARINE POLLUTANT
- IATA TETRACHLOROETHYLENE solution

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR



- Classe 6.1 (T1) Matières toxiques.
- Étiquette 6.1

- IMDG



- Class 6.1 Matières toxiques.
- Label 6.1

- IATA



- Class 6.1 Matières toxiques.
- Label 6.1

**· 14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA III

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

- Marine Pollutant: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
Oui
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)  
Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Matières toxiques.  
60
- No EMS: F-A,S-A
- Segregation groups (SGG10) Liquid halogenated hydrocarbons
- Stowage Category A

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit: Solid Wax**

(suite de la page 9)

· <u>Stowage Code</u>	SW2 Clear of living quarters.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	2
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 1897 TÉTRACHLORÉTHYLÈNE SOLUTION, 6.1, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I      Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO      E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas      200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut      500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII      Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 23.01.2023

#### Nom du produit: Solid Wax

(suite de la page 10)

- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57  
Aucun des composants n'est compris.
- VOC EU 1.155,0 g/l
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Laboratoire
- Date de la version précédente: 12.08.2021
- Numéro de la version précédente: 8
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2